

EDUCATION

Appel à projets éducatifs

Cahier des charges

La réussite scolaire, notre ambition à
tous !

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

The logo for the Department of Maine-et-Loire, featuring the word "anjou" in a stylized blue font with a leaf-like shape integrated into the letter 'a'.

Le Département, partenaire de vos projets pour l'éducation des adolescents

Un dispositif au service des projets éducatifs

Contexte

Engagé plus que jamais en faveur des adolescents, le Département de Maine-et-Loire souhaite s'appuyer sur les associations pour encourager de nouvelles initiatives éducatives innovantes. Alors que la collectivité a placé l'éducation au cœur de son action, cet appel à projets éducatifs s'inscrit dans deux des grandes priorités énoncées dans le projet « Anjou 2021, réinventons l'avenir » :

- Accompagner la réussite scolaire
- Soutenir la construction personnelle et citoyenne des adolescents

Depuis 2018, le Département de Maine-et-Loire s'est engagé dans une politique d'appel à projets afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs associatifs autour de ces enjeux. **Pour cette seconde édition, deux thématiques ont été retenues :**

- **La participation civique des adolescents : « En Anjou, les ados s'engagent ! »**
- **La persévérance scolaire : « La réussite scolaire, notre ambition à tous ! »**

Modalités pratiques

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention maximale de 4 000 €, dans la limite de deux actions par association.

Chaque dossier est à retirer sur le site Internet de la collectivité à partir de février 2020. Il doit être retourné à la direction éducation, jeunesse et sports du Département **avant le 4 mai 2020** à l'adresse c.neau@maine-et-loire.fr ou par voie postale à l'intention de :

Département de Maine-et-Loire
DGA Territoires
Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports
CS 94104
49941 ANGERS CEDEX 9

Tous les projets retenus feront l'objet d'une communication spécifique élaborée en concertation avec les agents du Département.

La réussite scolaire, notre ambition à tous !

Le Département accompagne les jeunes dans leur parcours de persévérance scolaire

Le Département de Maine-et-Loire souhaite encourager les initiatives associatives visant la persévérance scolaire de chaque enfant, en complément des efforts déployés dans les établissements.

Dans une logique de valorisation des initiatives citoyennes et éducatives, le Département soutiendra des projets visant la réussite et l'épanouissement de jeunes âgés de 11 à 16 ans. Il s'agit d'accompagner les adolescent(e)s (notamment les plus en difficulté en leur proposant des actions innovantes via des dispositifs extra-scolaires.

Objectifs

A travers ce dispositif, le Département souhaite accompagner les acteurs associatifs dans la conduite de projets éducatifs **permettant aux adolescent(e)s de développer des compétences transversales (savoirs, savoir-être, savoir-faire) à travers des activités ludiques, culturelles, scientifiques, sportives...**

Parce que les compétences se construisent sur tous les temps de vie de l'adolescent, cet appel à projets pourra également encourager des initiatives permettant de tisser des liens entre la sphère familiale et le milieu scolaire, ou d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation professionnelle.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Le Département soutiendra des initiatives innovantes, inscrites dans une démarche éducative et permettant à des jeunes de 11 à 16 ans :

- d'améliorer leurs compétences ou d'en construire de nouvelles via des activités ludiques, artistiques, scientifiques, culturelles, sportives...
- d'être accompagnés dans l'élaboration de leurs projets professionnels ;
- de voir leurs familles associées davantage à leurs parcours scolaire et d'orientation.

A titre d'exemple, pourraient être financés des projets permettant à des jeunes :

- *d'améliorer leurs compétences rédactionnelles via la pratique journalistique (création d'un journal local, d'une web-radio...);*
- *de développer des compétences d'expression orale grâce à la réalisation théâtrale ;*
- *de progresser scolairement et de découvrir l'enseignement supérieur.*

Pourraient également être encouragées des initiatives permettant à des adolescent(e)s de visiter des entreprises et de rencontrer des professionnel(le)s, afin de découvrir différents milieux professionnels.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à plusieurs types de structures associatives :

- associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- centres sociaux ;
- associations culturelles et sportives (les initiatives financées dans le cadre de l'appel à projets sportifs du département ne pourront être retenues).

Les établissements scolaires ne peuvent être porteurs de projets, mais être des partenaires identifiés.

Quels éléments d'appréciation ?

Le projet doit être inscrit dans un temps long, avec des actions régulières réalisées entre juillet 2020 et août 2021.

Des projets aux multiples étapes

Parce qu'un projet éducatif se construit dans la durée, le Département soutiendra uniquement des projets comprenant plusieurs étapes, idéalement répartis sur toute l'année scolaire 2020-2021.

Il doit rechercher le plus possible des coopérations avec la (ou les) collectivité(s) locale(s) et territoriale(s) concernée(s). La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, sportifs, culturels, établissements scolaires, structures sociales et médico-sociales, etc...).

Le projet proposé doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public ciblé (11-16 ans principalement) : qualité de l'encadrement des jeunes, matériel et aménagements prévus (le cas échéant), accessibilité, mobilité, etc.

Seront valorisés les projets participatifs ayant intégré des jeunes dans leur construction et/ou mis en place à l'initiative des adolescent(e)s.

Evaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche ; la fiche d'évaluation est à retourner avec le dossier de candidature, téléchargeable sur notre site www.maine-et-loire.fr

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- les projets strictement événementiels, non-inscrits dans un programme comprenant au moins trois actions ;
- les frais uniquement relatifs au personnel ;
- le fonctionnement régulier/habituel des structures.

La collectivité ne retiendra aucun projet faisant du prosélytisme religieux et/ou politique.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.maine-et-loire.fr

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées **avant le 4 mai 2020** puis retourné au Conseil départemental par mail à l'adresse c.neau@maine-et-loire.fr ou par voie postale à l'intention de : Département de Maine-et-Loire

DGA Territoires

Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports

CS 94104

49941 ANGERS CEDEX 9

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés. Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par un jury en mai/juin 2020. Les décisions seront communiquées par voie postale au plus tard en juillet 2020.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9